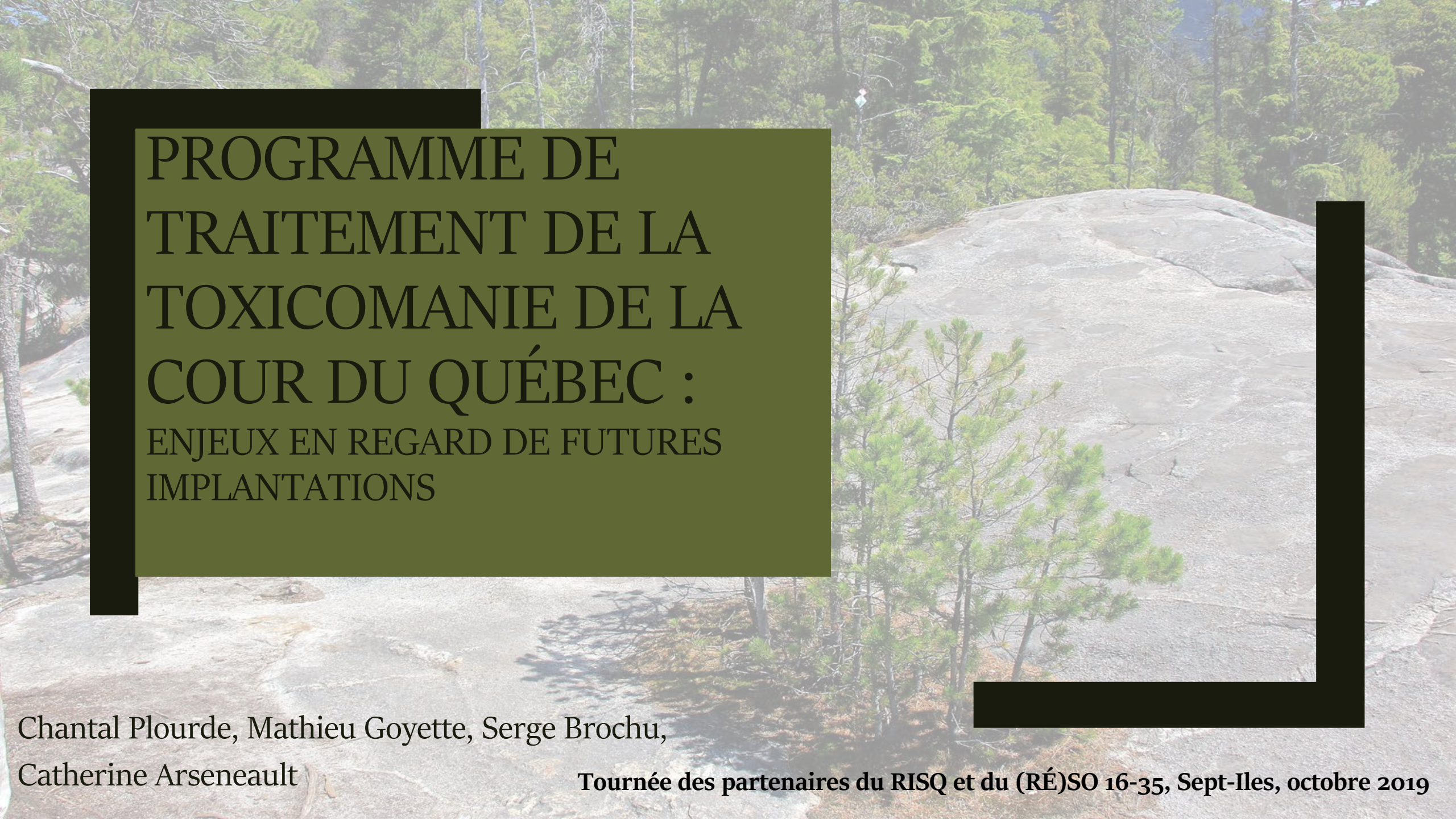


The background of the slide is a photograph of a forest. In the foreground, there is a large, light-colored rock formation. Several pine trees are scattered around the rock, some growing on it. The background is filled with a dense forest of tall, thin trees. A semi-transparent dark green rectangle is overlaid on the left side of the image, containing the title text. The text is in a serif font, with the main title in large, bold, black capital letters and the subtitle in smaller, black capital letters. The overall tone is professional and academic.

PROGRAMME DE TRAITEMENT DE LA TOXICOMANIE DE LA COUR DU QUÉBEC : ENJEUX EN REGARD DE FUTURES IMPLANTATIONS

Chantal Plourde, Mathieu Goyette, Serge Brochu,
Catherine Arseneault

Tournée des partenaires du RISQ et du (RÉ)SO 16-35, Sept-Iles, octobre 2019

Ce que l'on sait...

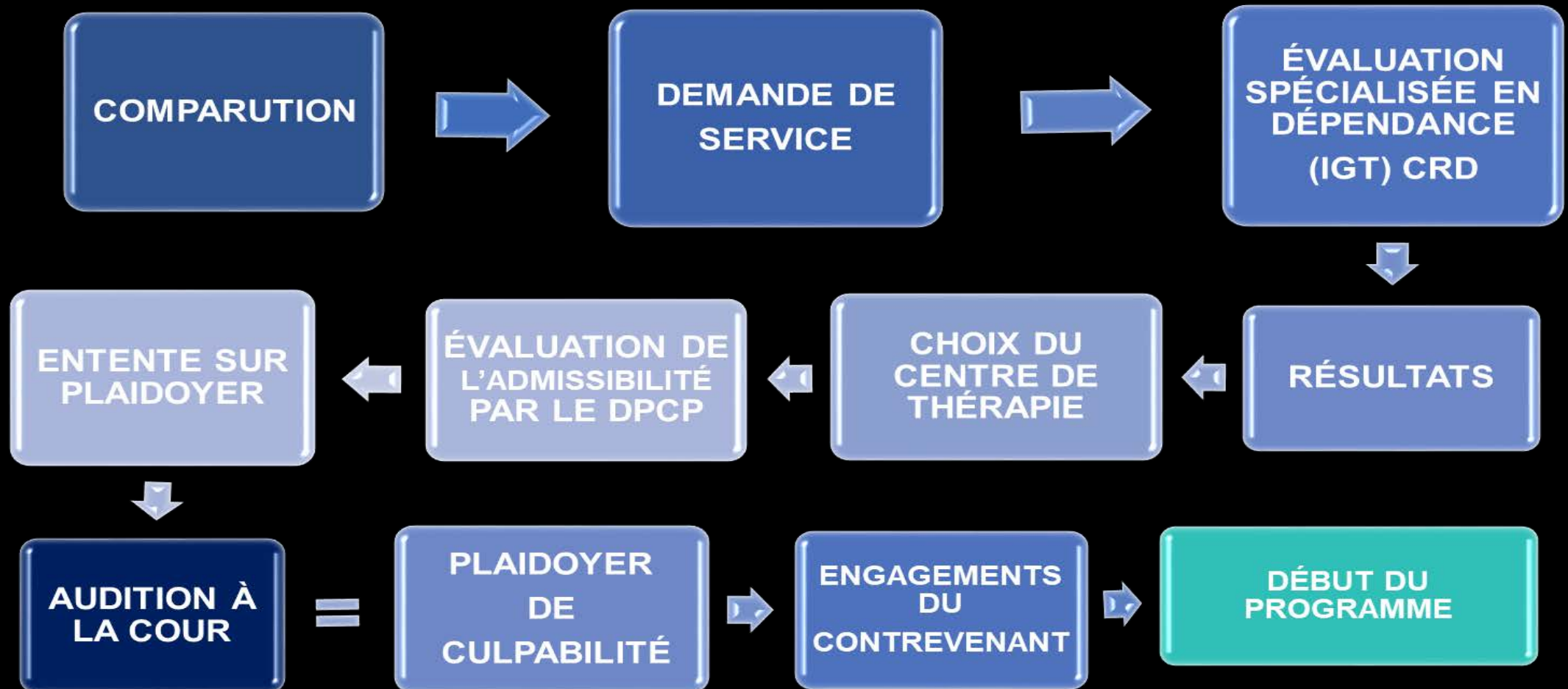
- L'incarcération... malgré ses apparences de protection du public... assez inefficace pour réduire la récidive criminelle et pour réduire la consommation post-incarcération;
- Les personnes judiciairisées ayant d'importants problèmes de consommation et pour lesquelles les risques de récidive sont grands: traitements plus efficaces pour réduire la récidive que les sanctions criminelles;
- (Belenko, 2019 et plusieurs autres auteurs concluent que....)
 - *Les DC représentent des innovations importantes pour les personnes judiciairisées ayant des problèmes de consommation*
 - *Évidences scientifiques des impacts positifs sur la récidive, moins d'évidences pour les autres impacts*
 - *Les DC ont un potentiel de bâtir un réseau de support à long terme pour les participants*
- Cependant, les études soulignent une très grande hétérogénéité de la nature et du fonctionnement de ces programmes d'intervention. Même chose pour la concertation et l'intégration entre les acteurs du programme provenant de diverses organisations (Slinger et Roesch, 2010).

Les objectifs du PTTCQ

- Le PTTCQ vise à prévenir ainsi qu'à réduire la récidive. Il s'inscrit avant la détermination de la peine dans le but de favoriser la réinsertion sociale des contrevenants
- Autorise la Cour à reporter le prononcé de la peine, le temps qu'un contrevenant puisse suivre un traitement sous la supervision du tribunal pour mettre fin à sa dépendance (article 720 (2) du Code criminel)
- Offert à Montréal et à Puvirnituk



- Le PTTCQ compte quatre phases d'une durée totale maximale de 24 mois
- Lors de la première phase, une évaluation conjointe est réalisée
 - 1) *besoins de traitement par un CRD*
 - 2) *l'éligibilité de la demande par le DPCP*
- À la suite de l'admission au programme et de l'enregistrement du plaidoyer de culpabilité, le traitement d'abus de substances se divise en deux phases :
 - *une phase interne d'une durée de neuf mois au sein de ressources communautaires ou privées*
 - *une phase d'observation judiciaire et de réinsertion sociale d'une durée d'au moins quatre mois en communauté*
- La phase finale consiste en la détermination de la peine par des juges en lien à l'évaluation faite de la participation de chaque contrevenant au programme.



Les partenaires

- MSSS
- MJ
- MSP
- MESS
- Ressources d'hébergement en dépendance
- Avocats de la défense
- DPCP

Ingrédients actifs d'un « drug court » classique selon les études...

- Bonne évaluation selon les principes du modèle du risque, des besoins et de la réceptivité (Andrews et Bonta, 2007)
- Niveau de services qui conduit vers le bon service
- Suivis et réinsertion sociale ficelés
- Partenariat
- Bien respecter les limites de chacun
- Ne pas prolonger la durée du programme et bien définir les critères de succès

Étude d'implantation

Vise à documenter de quelle façon le programme a été implanté et comment cette implantation a été perçue par les participants et les intervenants.

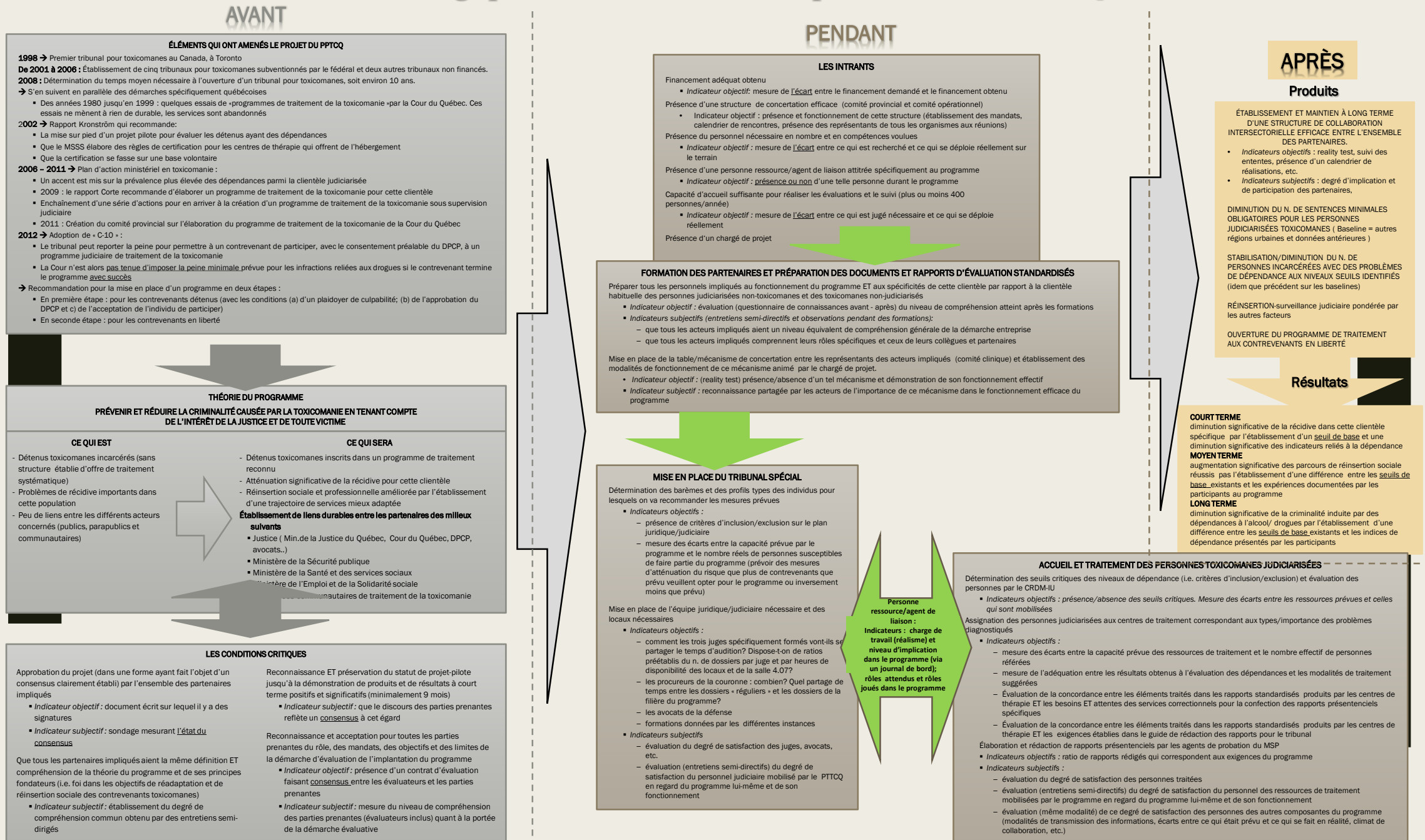
- Fidélité de l'implantation
- Facteurs d'influence sur le processus d'implantation
- Perspective des acteurs
- Expérience vécue par les participants

La pertinence

Les deux rôles de l'évaluation d'implantation :

1. Donner une **rétroaction** aux promoteurs dans le but de faire rapidement les ajustements nécessaires en fonction des contingences rencontrées.
2. Offrir un **cadre** aussi rigoureux et documenté que possible à l'interprétation des données.
 - Soutenir les implantations futures.

Modèle logique d'évaluation de l'implantation du PTTCQ





Défis des chercheurs...

- Demeurer neutres dans une recherche collaborative
 - *Neutres envers les parties prenantes.*
 - *Neutres face à nos propres a priori.*
- Gérer des données sensibles... pas toujours simple
 - *Chercheurs, pas gestionnaires...*



- Mobiliser les cliniciens pour qu'ils collectent les données
- En recherche « classique », le protocole de recherche est stable. Ici, il est « dynamique»
 - *Dans ce projet, les conditions se sont modifiées à travers le temps, modifiant également le projet de recherche en soi et les données issues de celui-ci selon les temps de mesure.*

Méthodologie

Devis mixte

Volet qualitatif

- Entrevues avec des informateurs-clés (juges, cadres, intervenants...)
- Entrevues avec des participants du PTTCQ
- Observation participante (4.07, local CRDM-IU)

Volet quantitatif

- Questionnaire en 3 temps pour les informateurs clés
- IGT, motivation
- Étude des dossiers

Quelques-unes de nos recommandations



RECOMMANDATION 3

- Que les autres voies d'accès à des services relatifs à la réadaptation en dépendance soient préservées afin de multiplier les opportunités de répondre aux besoins relatifs à des problèmes de consommation et d'offrir des services adaptés aux besoins et à la situation de chaque contrevenant. Le cas échéant, que des balises d'admissibilité soient clairement identifiées pour ce qui est de l'accès au PTTCQ par rapport aux autres trajectoires.
- Que l'aspect conditionnel de la peine fasse l'objet d'une attention particulière en regard de sa compréhension pour le participant et au besoin, qu'il fasse l'objet de rappels lors des présences à la Cour de ce dernier.

RECOMMANDATION 4 : ÉVALUATION ET ADMISSION

- Afin de favoriser une uniformité dans leur application, que les acteurs du PTTCQ, soutenus par l'éclairage d'experts, précisent les critères et le processus de sélection des contrevenants au programme et adoptent des mesures pour évaluer leurs besoins (dépendance, délinquance, problématiques associées) en précisant l'utilisation qui devra être faite du ou des instruments sélectionnés. Qu'un arbre décisionnel soit utilisé systématiquement afin de sélectionner les ressources d'hébergement en dépendances (RHD) en fonction de la nature et de l'intensité des besoins d'intervention des participants.
- En plus d'adhérer aux décisions prises quant à sa sélection, que les membres de l'équipe d'évaluation soient en mesure d'administrer l'instrument en conformité avec le protocole et que les responsables s'assurent de fournir les ressources et suivis nécessaires à cet effet.
- Considérant les conséquences associées à cette évaluation, que les intervenants qui procèdent à l'évaluation des participants soient imputables sur le plan professionnel de la conduite de l'évaluation et des recommandations qui en sont issues. Ces intervenants devraient relever d'un ordre professionnel.

RECOMMANDATION 5

- Dans le cadre des implantations futures, et dans un esprit d'implantation participative :
 - 1) que le personnel clinique du PTTCQ (RHD et intervenants du CRD) soit impliqué de manière continue dans les réunions de mise en place du programme ;
 - 2) que la présence constante des cadres soit favorisée, surtout en début de processus;
 - 3) que la coopération entre la Couronne et les CRD soit favorisée en faisant en sorte d'éviter du travail inutile aux parties (ex. si les possibilités que la personne admise sont nulles, le partager).

RECOMMANDATION 6

- Que les RHD gardent à l'esprit les objectifs du PTTCQ de même que ses critères de réussite.
- Que des RHD soient ciblées en fonction d'expertises particulières (p. ex., santé mentale, problèmes graves de comportement, etc.). Cela permettrait un meilleur encadrement des pratiques, des suivis plus efficaces et le développement d'une spécialisation propre aux besoins des contrevenants. D'autres PTT ont fait ce choix que nous recommandons.
- Qu'un mode de communication efficace, déterminé par les parties (ex. sous-comité du comité opérationnel) soit mis en place afin que les RHD puissent être impliquées davantage dans le processus décisionnel, que leur réalité soit davantage considérée de façon à favoriser la collaboration et l'échange continu d'information. Cela implique incidemment que le nombre de RHD soit limité.
- Que des mécanismes formels d'évaluation soient implantés afin de statuer de la pertinence du maintien des participants en RHD au-delà de 6 mois. Ces mécanismes s'arrimeront aux dispositions légales prévues selon les règles normatives en lien avec les prestations spéciales du MESS.

RECOMMANDATION 9

- Que les limites des rôles et des responsabilités de chacun soient précisées à tous les partenaires du projet et qu'une attention particulière soit portée à la question des normes éthiques dans la gestion des dossiers et les communications entre les différents acteurs.
- Que les mécanismes disponibles en lien avec les processus de qualité soient portés à la connaissance des acteurs.

RECOMMANDATION 10

- Que les promoteurs du PTTCQ fassent mieux connaître aux partenaires les balises et modalités en lien avec la révocation des participants au programme afin de favoriser une compréhension commune de ces critères.

-DISCUSSION AUTOUR DE LA DURÉE DU PROGRAMME SELON LES BESOINS

Une demande récente du comité provincial:

Déterminer la durée optimale du programme:

- Réduire la durée de la thérapie interne
- Réduire la période de l'observation judiciaire

RECOMMANDATION 11

- Qu'un arrimage entre les objectifs de réinsertion sociale du PTTCQ et les ressources soit assuré, de manière à intégrer un plan de sortie qui s'amorce au moment prévu et à pouvoir en témoigner à la Cour dans des rapports périodiques.
- Que le soutien disponible pour le contrevenant entre les présences à la Cour durant cette phase soit bonifié.
- Que les intervenants du CRDM-IU à la Cour, qui n'ont pas réalisé l'évaluation initiale, assurent le suivi et la liaison entre la période de réadaptation à l'interne et la prise en charge par le CRD de la région administrative du participant. Considérant que les suivis ont parfois lieu à l'extérieur de Montréal, une stratégie d'offre de soins en continu qui reçoit l'adhésion de l'ensemble des CRD de la province doit être mise en place.

RECOMMANDATION 12

- Que les critères de réussite du PTTCQ soient identifiés, communiqués et mis en application avec célérité.

Coup de cœur....

- Une des grandes forces du PTTCQ est qu'il s'inscrit dans un esprit de concertation qui s'exprime par les liens de confiance qui se sont développés entre des acteurs et des organismes ayant des mandats et des cultures de travail différents.

✓ **PARTENARIAT**

PTTCQ SUR LA COTE-NORD

IMPÉRATIF : PROCÉDER À UNE
ADAPTATION CULTURELLE EN
IMPLIQUANT LES PARTENAIRES
AUTOCHTONES

*Dans l'esprit de l'article 3 du
programme cadre.*



Un incontournable : Rapport de la Commission Viens sur les dimensions en lien avec le système de justice pour les autochtones

- Un ensemble de recommandations justes, pertinentes et qui espérons-le seront mise en œuvre....
- Problèmes d'adaptation des outils d'évaluation : biais défavorables
 - *Réfléchir à d'autres façons plus qualitatives d'évaluer RBR : questions ouvertes, récits....*
- Manque de structures communautaires d'accompagnement et d'encadrement
 - *Belenko (2019, Lisbonne) : « Peer Recovery Support » dans les DG aux USA*
- Pérennité /précarité
- Existence et vitalité du droit et système juridique autochtone : différences majeures avec le système de justice étatique (valeurs, objectifs, lieux de justice, manière de faire)
 - *Page 47 du rapport*

Adaptation culturelle

- Adapter culturellement un programme signifie le modifier (ex. considérer la langue, la culture et le contexte) afin que celui-ci corresponde davantage à la culture d'une population spécifique (Kumpfer, Alvarado, Smith et Bellamy, 2002)
- Lorsque le contenu d'un programme est non congruent avec les besoins, les valeurs et les traditions d'une population ciblée, celui-ci risque de créer une réponse moins favorable ainsi qu'une démotivation des participants, faisant en sorte de n'avoir que de faibles effets sur les participants (Chen, 2005; Dumas, Lynch, Laughlin, Smith et Prinz, 2001; Dusenbury et al, 2003; Janosz, 2010; Rossi et al., 2004)
- Importance de maintenir les éléments essentiels à l'efficacité du programme tout en le transposant au sein de la culture spécifique d'une population (Falicov, 2009)
- L'adaptation culturelle d'un programme est nécessaire pour sa pertinence (Reniscow et al., 2000) et son efficacité (Kumpfer et al., 2008)

Modèle d'adaptation culturelle de Kumpfer et al. (2008)

1. Recueillir les besoins de la population ciblée
2. Choisir le programme à adapter
3. Traduire, adapter et rendre disponible le matériel initial
4. Sélectionner, former et superviser les animateurs afin d'assurer une meilleure qualité d'implantation du programme, tout en tenant compte des orientations ministérielles sur la formation continue partagée
5. Implanter le programme légèrement adapté, avec fidélité
6. Documenter l'adaptation et l'implantation du programme à l'aide d'un groupe-pilote
7. Réviser le matériel du programme
8. Évaluer l'impact du programme
9. Diffuser les résultats obtenus

Exemple : de Alcochoix + vers Sage Usage / Wise choices

Dans un esprit de **co-construction** et sur la base du modèle d'adaptation culturelle de Kumpfer et al. (2008)..

Une série d'étapes ayant conduit à revoir :

- Choix de l'angle (culture, bien-être, communauté)
- Choix des mots, des énoncés
- Réduire le nombre de mots
- Images et illustrations
- Choix des exemples (situations), des noms
- Choix des stratégies, des plaisirs

Pour conclure....

- Mobilisation des acteurs, des communautés dans un esprit de co-crédation et de co-ownership
- INGRÉDIENTS ACTIFS DES DRUG COURTS + PARTENARIAT EFFICACE = FORMULE GAGNANTE
- Évaluer les processus d'implantation et pas seulement les effets
 - *Les études randomisées ne sont pas toujours appropriées....*
 - *Manières innovantes d'étudier les « effets »*
- Bien réfléchir aux composantes, bien former les acteurs, être culturellement adapté (ADAPTATION À LA CULTURE AUTOCHTONE)
- CLARIFIER / EXPLIQUER
 - *POUR LES PARTICIPANTS : RÈGLES DU JEU*
 - *POUR LES PARTENAIRES : LES INGRÉDIENTS EFFICACES ET LES RÈGLES DU JEU*



Merci !

chantal.plourde@uqtr.ca